

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015







SOMMAIRE

TAMA en 2015

3 - 7

TAMA aujourd'hui 4 - 5 Faits marquants en 2015 6 - 7

ENFANCE ET AIDE A LA PERSONNE 10 - 27

Pôle Enfance 10 -15
Pôle Social 16 - 23
MDA 24 - 25
Médiation Familiale 26 - 27

HEBERGEMENT ET SOINS 30 - 35

EPE Dago Tama 30 - 31 CHRS Domaine de Songoro 32 - 33 ITEP Mar'Ylang / SESSAD 34 - 35

ANIMATION ET PREVENTION

38 - 41

M'Tsangabeach 38 - 39
Service Animation 40 - 41

FORMATION ET INSERTION 44 - 45

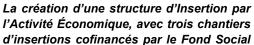
IAE 44 - 45 PRMC 46 - 47

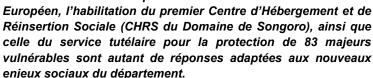
TAMA



LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette année, TAMA a poursuivi son engagement sur le territoire en consolidant ses actions, et en développant notamment de nouvelles solutions pour les adultes en situations d'exclusion et en grande précarité.





Autre fait remarquable, un plan de formation ambitieux, qui outre la professionnalisation de nos salariés, a permis à trois de nos collaborateurs d'obtenir un diplôme de chef de service (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale – CAFERUIS).

Seize services ou dispositifs sont déployés sur l'ensemble de l'île et 172 professionnels accompagnent, soutiennent et orientent les populations mineures ou majeures les plus fragiles.

Je tiens, encore une fois à témoigner mon profond respect et ma gratitude à tous les professionnels, pour leur engagement au profit des plus démunis.

> Thani Mohamed Soilihi, Sénateur de Mayotte

TAMA

TAMA, « espoir » en shimaoré est une association mahoraise qui **lutte contre toutes les formes d'exclusion**. Fondée sur des valeurs de solidarité, de respect et d'innovation, elle intervient depuis 2003 auprès des plus démunis sur le territoire de Mayotte dans les champs de la **protection de l'enfance**, de l'**insertion sociale et professionnelle**, de l'**aide à la personne** et de l'**éducation populaire**.

L'association compte 16 établissements et services organisés en quatre pôles qui répondent à des problématiques complémentaires :

- Enfance et Aide à la personne
- Hébergement et Soins
- Animation et Prévention
- Formation et Insertion

TAMA EN 2015

- 12 ans de lutte contre l'exclusion
- 18 644 bénéficiaires, parmi lesquels 15 177 mineurs
- 172 salariés
- . 5,8 M € de budget

LE GROUPE SOS

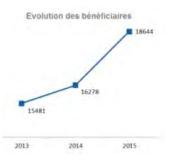
Entreprise sociale, le GROUPE SOS met l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Construit sur des activités de lutte contre les exclusions, le GROUPE SOS a su se diversifier progressivement et développe aujourd'hui des dispositifs d'excellence pour tous, y compris les plus démunis. Il répond ainsi aux besoins fondamentaux de la société à travers 5 grands cœurs de métier : la jeunesse, l'emploi, les solidarités, la santé, les seniors.



Créé en 1984, le GROUPE SOS compte plus de **14 000 salariés** répartis au sein de **350 établissements et services** présents en France métropolitaine, en Guyane, à Mayotte, à la Réunion et en Guadeloupe.

BÉNÉFICIAIRES

Depuis sa création, TAMA a toujours dévelopé ses services en fonction de l'évolution du contexte mahorais. Elle accompagne tous types de publics en grande difficulté, à ce jour : mineurs isolés et en danger, mineurs victimes, mineurs sous ordonnance 45, mineurs souffrant de troubles du comportement, hommes et femmes en détresse sociale ou en rupture familiale, majeurs protégés, adultes en réinsertion sociale et professionnelle, détenus.



Les problématiques constatées dans les prises en charge en 2015 sont de plus en plus fortes dans leur manifestation. Les adultes rencontrent des difficultés grandissantes avec des situations de plus en plus précaires, en rupture, disqualifiées socialement, générant des exclusions aux formes multiples.

Les passages à l'acte sont de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes chez les mineurs, qu'ils s'agissent de prises de risques ou d'actes délictuels. A ce titre, l'enquête réalisée par la Maison des Adolescents en 2015, met en exergue une inquiétante hausse des comportements à risques chez les jeunes de Mayotte en termes de consommation, de violence, de prostitution et de sexualité.

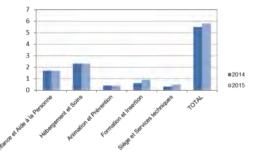
Plus que jamais, au regard du développement des problématiques et au-delà des partenariats déjà existants, il est nécessaire que tous les acteurs se mobilisent - services de l'Etat, collectivités locales, forces de la société civile et traditionnelle - pour **proposer** un avenir décent aux enfants de ce territoire et aux adultes qu'ils seront demain.

BUDGET

UN BUDGET 2015 DE 5,8 M € (+5,5 % PAR RAPPORT À 2014)

Bien qu'en 2015 **deux nouvelles habilitations** ont permis de stabiliser davantage nos sources de financement, l'exercice a été marqué par :

- une prise de risque importante en émargeant pour la première fois sur des Fonds Sociaux Européens pour créer une Structure d'Insertion par l'Activité Economique,
- des conventions annuelles de nouveau signées tardivement (mai-juin) générant des difficultés de trésorerie importantes jusqu'en septembre.



Comme en 2014, la part de la masse salariale dans le budget est de 75%.

BILAN SOCIAL

Le pilotage de l'association comme des activités est conduit par une direction générale (directeur général et directeur général adjoint). **Ce dernier s'appuie sur une organisation à double dimension : opérationnelle** (90% des salariés) et **fonctionnelle** (10%). Le taux d'encadrement des équipes s'élève à 10% (*management*).

172 salariés assurent leurs missions au quotidien. Ils se répartissent selon la typologie suivante :



En 2015, **31% des salariés n'étaient pas suffisamment diplômés** au regard des exigences législatives, proportion que TAMA s'engage à améliorer au travers de son **plan de formation financé à hauteur de 1,75%** de sa masse salariale. 37 salariés ont ainsi bénéficié de 5 formations collectives et 5 salariés de formations diplômantes de cadres.

TAMA est toujours impactée par un turn-over important (31 %) qui touche particulièrement les métiers éducatifs, thérapeutiques et le management.

PERSPECTIVES 2016

- L'évolution des missions de TAMA, la complexification des problématiques du territoire, l'exigence de normalisation, ont conduit l'association à repenser son organigramme pour gagner en cohérence et en qualité d'accompagnement. En 2016, les activités de TAMA seront restructurées en deux pôles, définis en fonction de la typologie des usagers : le Pôle Jeunesse rassemblera les services en charge des publics mineurs et le Pôle Solidarités ceux en charge des personnes majeurs. Cette nouvelle organisation permettra, outre le fait d'améliorer le management de proximité, de développer les collaborations interservices autour de thématiques communes et complémentaires.
- Depuis 2013, une démarche qualité est à l'œuvre à TAMA au travers d'un système de procédures qui tient compte de nos activités dans toutes leurs dimensions (prise en charge, RH, gestion financière...). En 2016, l'association entamera une évaluation interne pour vérifier l'impact de la démarche sur l'ensemble de ses structures.
- 2015 aura été marquée par le rapprochement entre TAMA et l'association Toioussi, également membre du GROUPE SOS. Ce rapprochement s'est traduit par une mutualisation de certains personnels, notamment des fonctions support. En 2016 cette mutualisation s'accentuera dans une logique de synergie et de rationalisation des coûts.

TAMA FAITS MARQUANTS 2015



Inauguration de l'Établissement de Placement Educatif **Dago** Tama



Lancement de la Structure d'Insertion par l'Activité **Economique**: trois chantiers d'insertion sont co-financés par la DIECCTE et le **FSE**



TAMA, co-signataire des Contrats de Ville Nouvelle Génération

Juillet



Fermeture de l'ITFP « Pro » et création d'un **SESSAD 8** places

Deuxième journée d'intégration des nouveaux salariés à M'Tsangabeach





Janvier

Février



Initiation du partenariat avec l'association **ADOMTOM** présidée par le pédopsychiatre **Marcel Rufo**



Mai

Suite au lancement en 2014 du proiet expérimental sur l'enfance protégée aux Comores en partenariat avec l'ONG Maeecha. publication du premier « Rapportdiagnostic relatif aux mineurs isolés sur l'île d'Anjouan »



Juin

(ateliers de création musicale avec l'artiste Khalifa)



Lancement du projet expérimental « La Maison des Adolescents s'engage pour l'égalité des sexes » soutenu par le FEJ pour deux ans



Habilitation du Domaine de Songoro en CHRS 16 places par la **DJSCS**





Comité de pilotage de préfiguration du **premier Centre Social** de Mayotte à Chirongui



Suite à un appel à projet du Ministère de l'Intérieur, autorisation de TAMA à intervenir au CRA auprès des personnes en instance d'éloignement du territoire



Autorisation du service tutélaire à exercer 83 mesures annuelles de protection des majeurs pour une durée de 15 ans



Première journée des personnels **GROUPE SOS Mayotte** réunissant les salariés de TAMA et de Toioussi



Novembre



Septembre



Publication des résultats de l'enquête sur les conduites à risques chez les adolescents de Mayotte par la MDA



Obtention du

CAFERUIS pour
trois chefs de
service de TAMA

A VENIR EN 2016...

- Création de la première entreprise d'insertion de Mayotte « L'ENTREPRISE - djoumba lahazi »
- Inauguration du CHRS Domaine de Songoro
- Ouverture du premier **Centre Social** de Mayotte
- Habilitation du service AcEMO
- Mutualisation des fonctions support des associations TAMA et Toioussi





ENFANCE ET AIDE A LA PERSONNE





INVESTIGATIONS SOCIALES

Le service Investigations Sociales est issu de la fusion des services : « Rapprochement Familial » et « Enquêtes Sociales Rapides». Ainsi, au sein du Centre de Rétention Administrative (CRA), le service intervient auprès des personnes en situation de rétention administrative et en instance d'éloignement du territoire. Il a pour objectif de préserver l'unité de la famille à Mayotte comme aux Comores afin d'éviter l'abandon de mineurs sans représentant légal sur le territoire.

Le service évalue ensuite au travers d'enquêtes sociales rapides la situation des mineurs signalés comme étant abandonnés sur le territoire, et préconise si besoin des actions privilégiant la mise en œuvre de solutions éducatives dans le cadre de la protection de l'enfance.

L'ACTIVITÉ EN 2015

Le service Investigations Sociales a répondu à ses missions avec un regard appuyé sur le soutien des ayants droits dans les démarches administratives et la protection des mineurs en danger.

Le nombre de mineurs abandonnés sur le territoire et signalés par le service rapprochement familial a diminué passant de 1701 en 2014 à 974 en 2015. Cette diminution s'explique par le fait que le nombre de reconduites à la frontière a également diminué passant de 20 007 en 2014 à 18 763 en 2015.

En 2015, 408 mineurs ont quitté Mayotte en étant rattachés à un adulte non apparenté (sans aucun lien familial).

Les enquêteurs se trouvent de plus en plus impuissants face à la précarité des familles et au manque de réponses existantes sur ce territoire.

POINTS POSITIFS

- L'installation dans le nouveau CRA en septembre 2015 et la libre circulation de l'équipe dans les zones a permis une amélioration du traitement des situations par le service.
- En octobre 2015, suite à une réponse à un appel à projet du Ministère de l'Intérieur, le dispositif de rapprochement familial devient un « service de soutien psychologique et d'aide pour préparer les conditions matérielles de départ à l'égard des étrangers » en rétention.
- Le travail de partenariat avec l'ASE s'est consolidé en 2015 : toutes les informations préoccupantes émises par le service ont trouvé une suite favorable.
- La prise en charge des mineurs signalés et investigués est rassurante sur le plan éducatif; dans 99% des cas, les mineurs sont pris en charge par un adulte (dans 98% des cas, par un membre de la famille).

DATE DE CRÉATION 2006

BÉNÉFICIAIRES

1506 adultes rencontrés en entretiens au CRA

381 rapprochements familiaux sur Mayotte et aux Comores

ÉQUIPE

8 ETP soit 8 professionnels

974 mineurs isolés signalés

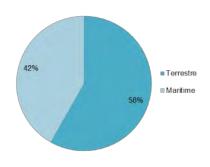
322 enquêtes sociales réalisées soit 970 mineurs investiqués

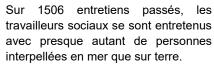
- Le nombre de « départs volontaires » vers les Comores, motivé par le projet d'effectuer un passeport en vue d'une régularisation augmente d'année en année. Ces adultes révèlent leur projet de retour sur Mayotte et leur souhait de laisser leurs enfants sur l'île. Un travail de sensibilisation est systématiquement effectué auprès du public autour des risques de la traversée en kwassa et du danger potentiel encouru par leurs enfants laissés sur le territoire. Il devra s'intensifier.
- Le raccourcissement des délais de traitement des situations devra en 2016 passer de 3 mois à 45 jours pour une meilleure mise en œuvre des mesures de protection auprès des mineurs concernés.

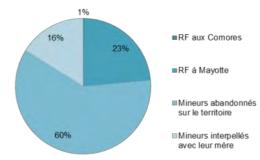
SITUATION DES PERSONNES INTERPELLÉES

TYPES D'INTERPELLATIONS





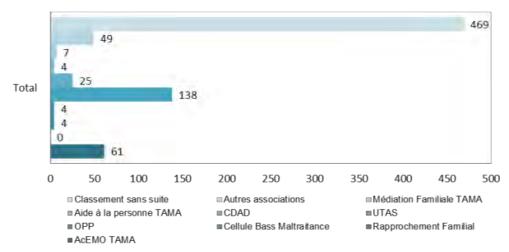




La situation des mineurs abandonnés est particulièrement alarmante. 636 parents rencontrés ont fait le choix de laisser leurs enfants sur le territoire, ce qui correspond à 974 enfants signalés par le service.

4% d'entre eux sont déclarés français.

ORIENTATIONS DES MINEURS INVESTIGUÉS



62% des situations ont été classées sans suite, l'un des deux parents étant sur le territoire. 18% des mineurs ont été repérés dans des conditions de vie très précaires et orientés vers les UTAS. 8% ont été repérés en situation d'isolement.

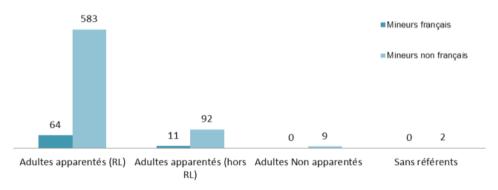
LES ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES

81% des mineurs investigués ont moins de 12 ans. 54% sont des filles et 46% des garçons. 9% sont de nationalité française.

76% des mineurs investigués sont nés à Mayotte et les 2/3 sont scolarisés. Ces mineurs pourront à terme prétendre à la nationalité française.

77% des enfants investigués vivent avec des adultes référents en situation irrégulière.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES MINEURS



98% des mineurs sont pris en charge par des adultes avec lien de parenté au moment des investigations sociales de terrain, soit :

- 85% sont pris en charge par leur représentant légal père ou mère,
- 13% sont pris en charge par un membre de la famille.

Si aucun mineur n'avait été repéré comme vivant seul en 2014, 2 ont été localisés en 2015.

- Maintenir et renforcer le travail de partenariat (ASE, UTAS, Solidarité Mayotte) afin d'améliorer l'orientation, le traitement et le suivi des situations.
- Renforcer les actions de sensibilisation dans les quartiers à risque pour informer le public de nos missions et de leurs droits.
- Mettre en place un projet d'actions éducatives auprès des personnes retenues (soutien, hygiène, etc).
- Faire habiliter le service des enquêtes sociales rapides en « Service d'Evaluation des Informations Préoccupantes » par le Conseil Départemental. Le SEIP aura une capacité de 600 mesures à l'année pour 45 jours de délais entre la date d'émission de l'information préoccupante et la date d'intervention du travailleur social.





Elp

ACEMO (ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT)

L'AcEMO - dispositif d'accompagnement éducatif en milieu ouvert - a été créé en 2008 en réponse à l'augmentation du nombre de mineurs sans représentant légal sur le territoire de Mayotte suite à la reconduite à la frontière de leurs parents. Le service AcEMO a été conçu pour soutenir temporairement la famille ou le tiers accueillant les mineurs dans l'attente du retour du parent éloigné. Cette prise en charge ponctuelle permet d'offrir un accompagnement éducatif individualisé aux mineurs et d'assurer leur protection. Le service intervient dans tous les domaines de la vie du mineur et de sa famille (scolarisation, santé, droits, administratif, développement psycho-éducatif, loisirs, besoins primaires...).

DATE DE CRÉATION 2008

ÉQUIPE

6,5 ETP soit 8 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

298 mineurs

L'ACTIVITÉ EN 2015

Le service a accompagné 298 mineurs isolés en 2015 (dont 175 en file active à fin décembre). Il enregistre une baisse de 5% par rapport à l'année 2014 et 49% par rapport à 2013, phénomène qui s'explique par un allongement du temps de prise en charge de chaque jeune, passé de 6 mois en 2013, à 9 mois 2014 et 2015.

Les situations proviennent majoritairement du service investigations sociales de TAMA (38%) suivies du Vice-Rectorat (20%).

Parmi les mineurs accompagnés en 2015, **88% vivaient avec un adulte ; 6% (16 jeunes) vivaient sans aucun adulte référent.** L'équipe a accompagné cette année 12 jeunes filles mères, mineures isolées (4% des situations).

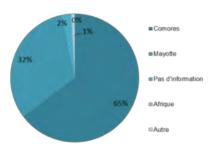
En 2015, un peu plus de la moitié (54%) des mineurs isolés accompagnés étaient scolarisés.

POINTS POSITIFS

- Les sept ans d'expérience de TAMA auprès du public des mineurs isolés met le service dans une position phare à Mayotte. Les équipes sont sollicitées régulièrement par les partenaires et médias pour échanger sur les problématiques de l'immigration et le respect des droits des enfants.
- L'instauration de binômes composés de médiateurs sociaux mahorais et de travailleurs sociaux métropolitains est un véritable atout. Ils permettent une complémentarité dans la prise en charge : connaissances réglementaires et techniques de l'accompagnement social, connaissance du milieu d'intervention et des spécificités sociales et culturelles du territoire.

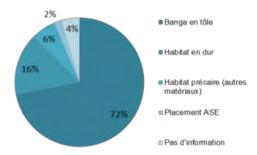
- La scolarisation des mineurs dans les établissements scolaires restent difficile. Le Vice-Rectorat et de nombreuses mairies exigent des documents signés et une présence obligatoire du représentant légal de l'enfant lors du dépôt du dossier d'inscription. Il conviendra de travailler ensemble à lever les freins à la scolarisation.
- Le manque de structures adaptées (placement familial, foyer de l'enfance, foyer de jeunes filles, etc) exige de l'équipe d'aller au-delà de ses missions dans les prises en charge. Une nouvelle problématique notamment semble s'intensifier, celle de la prise en charge des jeunes filles mères.
- Le manque d'éléments inscrits dans certaines informations préoccupantes ne permet pas toujours de localiser le mineur pourtant signalé en danger ou risque de danger.

LIEUX DE NAISSANCE DES MINEURS



65% des mineurs isolés pris en charge par l'AcEMO en 2015 sont nés aux Comores (40%, en 2014) et 32% sont nés à Mayotte (60% en 2014). Cette baisse significative de la proportion des mineurs isolés nés à Mayotte (-88%) s'explique par des arrivées de plus en plus importantes de mineurs en kwassa en provenance des Comores et le plus souvent seuls.

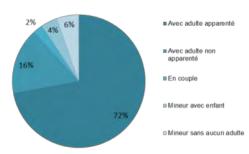
TYPES D'HEBERGEMENT DES MINEURS ISOLES



72% des mineurs accompagnés vivent dans des conditions de vie très précaires, des *bangas** en tôle parfois sans électricité ni eau.

Aucun mineur accompagné en 2015 n'est resté sans abri.

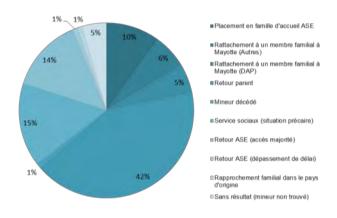
DEGRÉ D'ISOLEMENT



72% des mineurs isolés accompagnés sont recueillis par un membre de la famille élargie, dite « apparentée ». D'autres vivent avec des personnes qui n'ont aucun lien de parenté mais qui se soucient de l'enfant : amis proches, voisins ou connaissances (16%).

6% des jeunes pris en charge en 2015 vivaient sans aucun adulte référent (même proportion qu'en 2014).

FIN DE PRISE EN CHARGE



A la fin de la prise en charge, 42% des parents sont de retour sur Mayotte (39% en 2014).

36% sont pris en charge par des adultes :

- 10% en famille d'accueil.
- 11% rattachés à un membre familial,
- 15% pris en charge par les services sociaux.

L'équipe AcEMO a effectué 11 placements en familles d'accueil ASE et seulement 6 délégations d'autorité parentale (DAP).

15% des situations sont retournées à l'ASE car le délai de mesure de 9 mois était dépassé sans que les parents soient de retour à Mayotte.

- Pérenniser le service à travers l'obtention de l'agrément AEMO délivré par le Conseil Départemental et étendre ainsi le public accompagné à tout mineur en danger.
- Définir en partenariat avec le Vice Rectorat des procédures d'inscription simplifiées dans les établissements pour faciliter la scolarisation des mineurs accompagnés.
- Engager un travail de partenariat plus poussé avec le CDAD, les acteurs du secteur social et les dispositifs d'insertion professionnelle pour augmenter le nombre de sorties positives en fin de mesure.





REUNIFICATION FAMILIALE

Précédemment dénommé service Aide aux Retours, ce service, jusqu'en septembre 2014, contribuait à la réunification familiale de mineurs isolés et/ou en danger sur le territoire par un accompagnement physique de ces derniers auprès de leurs parents en Union des Comores.

Suite à un partenariat avec l'association comorienne MAEECHA, le service a élargi ses activités. Le partenariat accompagne les familles dans leur projet de rapprochement familial sur Mayotte et sur Anjouan. Il veille également au respect des droits sociaux, médicaux et éducatifs des mineurs réunifiés.

DATE DE CRÉATION 2010

ÉQUIPE

1 ETP soit 2 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

21 demandes d'aide au retour instruites

Aucune réunification familiale en 2015

L'ACTIVITÉ EN 2015

2015 a été marquée par un gel de l'activité, notamment en raison d'un manque de financement. C'est ainsi qu'aucune réunification familiale n'a été possible cette année. Afin de sécuriser le dispositif et de garantir une réciprocité (Mayotte / Comores) dans l'action menée entre les deux territoires, les acteurs du partenariat ont consacré 2015 à la révision des procédures de réunification.

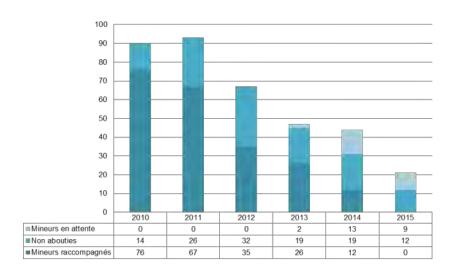
Le premier trimestre 2015 fût consacré à la **rédaction** du « Rapport-diagnostic relatif aux mineurs en situation d'isolement sur Anjouan ». Le second trimestre a été dédié à l'évaluation de toutes les situations des mineurs en attente de réunification familiale. Tous les mineurs sans représentant légal sur Mayotte ont ainsi été signalés auprès de l'ASE.

POINTS POSITIFS

- Tous les mineurs candidats à une réunification familiale sur Anjouan et mis en attente ont été orientés au service AcEMO afin de garantir leurs droits sociaux, scolaires et médicaux.
- Le partenariat avec l'ONG MAEECHA des Comores permet une complémentarité dans les actions d'unification familiale tant sur la phase préparatoire (investigations des mineurs isolés et/ou des parents sur Anjouan) que sur la phase post-réunification familiale aux Comores avec la prise en charge scolaire et médicale de ces mineurs.
- Une enquête de faisabilité sur le rapprochement familial selon les critères de l'OFII - Office Français de l'Immigration et de l'Intégration - a été réalisée en mars 2015 pour s'assurer de la possible reconduction des activités et de la pérennité du projet.

- Il convient de sécuriser les procédures de réunification familiale de part et d'autre des îles en partenariat avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration à Mayotte, les autorités comoriennes et le consulat de France à Anjouan. Il s'agit d'une part d'approfondir les investigations préparatoires afin de vérifier le désir commun de réunification des parents et des enfants ainsi que la filiation. Il s'agit d'autre part de sécuriser l'enfant en permettant aux parents de venir sur un des deux territoires le récupérer.
- · Les agences de voyages qui, avec les nouvelles restrictions de la Police de l'Air et des Frontières (PAF) doivent vérifier la pièce d'identité de l'enfant et le lien de parenté avec l'accompagnateur, s'imposent comme un nouveau partenaire de l'activité.

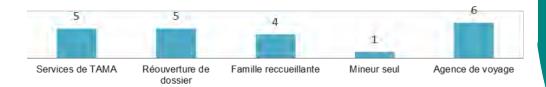
L'ACTIVITÉ DE 2010 À 2015



L'activité du service a ralenti en fin d'année 2014 et a pris fin en mai 2015.

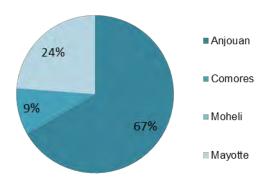
Aucune réunification familiale n'a eu lieu en 2015, notamment au regard des critères de l'OFII, trop exigeants.

ORIGINE DE LA DEMANDE EN 2015



Les demandes émanant des autres services de TAMA et les réouvertures de dossiers déposés en 2014 sont égales et représentent 48% des situations. Les agences de voyage orientent de plus en plus de personnes voulant repartir avec l'enfant d'un tiers vers le service. Il s'agit d'un nouveau phénomène qui représente 29% des situations en 2015.

ILE DE DESTINATION SOUHAITÉE AU MOMENT DE LA DEMANDE



Si 67% des demandes concernent une réunification familiale sur Anjouan, 1/4 des demandes concernaient un rapprochement familial sur Mayotte.

LES PERSPECTIVES 2016

Pour l'année 2016, TAMA espère obtenir le financement nécessaire pour relancer les activités du service qui se déclineront de la façon suivante :

- Favoriser l'unification familiale de part et d'autre des deux îles, passant par l'accompagnement des familles dans leur projet de réunification familiale et la reconstruction des liens familiaux.
- Mettre en place des dispositifs de prise en charge des mineurs réunifiés sur Anjouan en garantissant une prise en charge scolaire, médicale et un suivi socioéducatif des mineurs bénéficiaires.
- Développer des dispositifs de prévention à destination des mineurs isolés et de l'enfance en danger sur les deux îles.
- Un travail de concertation avec les institutions françaises et comoriennes sera de nouveau engagé en 2016 afin de garantir la faisabilité et la reconduction des projets de réunification familiale.





SERVICE ADMINISTRATEUR AD HOC

Le service administrateur ad'hoc a été créé en 2010 pour représenter les mineurs victimes de faits graves (viols / agressions sexuelles / coups et blessures ...) commis volontairement ou non à leur encontre. L'administrateur ad hoc intervient lorsque la protection des intérêts des mineurs n'est pas complètement assurée par leurs représentants légaux (ou par l'un d'entre eux) en raison de l'indifférence, de conflits d'intérêts, de défaillance, ou lorsque ces derniers sont dans l'impossibilité de la garantir (disparition, éloignement).

L'administrateur est désigné par le Parquet, le Juge d'instruction ou le Juge des tutelles aux mineurs pour assurer les droits reconnus à la victime mineure. Il intervient ainsi en lieu et place des parents dans toutes les phases de procédures pénales et civiles (exercice du mandat judiciaire et accompagnement du mineur) et exerce les droits reconnus à la partie civile.

DATE DE CRÉATION 2010

ÉQUIPE

2,5 ETP soit 3 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

124 mineurs

L'ACTIVITÉ EN 2015

Le service a suivi 124 mineurs victimes au cours de l'année 2015 dont 101 encore en file active au 31/12/2015 (23 clôturés). Avec une augmentation de 91% du nombre de mineurs accompagnés entre 2014 et 2015, l'activité est en hausse permanente.

Les situations concernent en majorité (57%) des procédures correctionnelles (atteintes et agressions sexuelles, maltraitance ou violence) soit 71 mineurs. Les procédures criminelles restent également importantes avec 25 % des situations suivies (soit 31 mineurs).

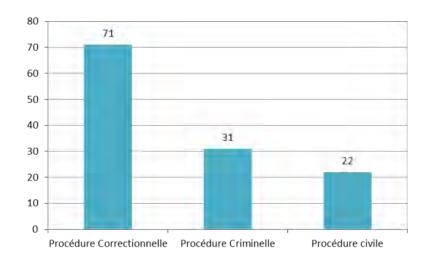
Le tribunal continue à désigner le service en tant que référent ad hoc en lieu et place des parents dans certaines situations, alors même que ces derniers sont présents et en capacité de gérer les intérêts de leurs enfants.

POINTS POSITIFS

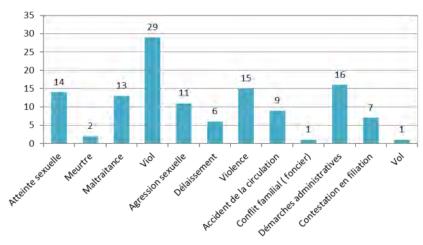
- Le service est bien identifié et de plus en plus sollicité: le nombre de mineurs représentés par TAMA a été multiplié par trois entre 2013 et 2015. On note un fort intérêt du tribunal à désigner le service administrateur ad hoc pour représenter les mineurs victimes ou assurer les démarches concernant les enfants.
- Le partenariat avec une banque qui connaît notre service a été renforcé.
- Le partenariat avec plusieurs avocats a été développé ce qui garantit un meilleur accompagnement des mineurs victimes. Il reste à améliorer.
- On note une bonne coopération des familles lors des différentes démarches de la procédure (se rendre aux rendez-vous, démarches à effectuer...).

- Pour les mineurs placés en familles d'accueil, le travail avec les familles est parfois complexe. De plus, notre service doit systématiquement solliciter le responsable du service « placement » de l'ASE pour toute rencontre avec le mineur ce qui génère une perte de temps conséquente. Il conviendra de fluidifier la procédure en lien avec l'ASE.
- Un travail de communication reste à mener auprès des avocats afin de mieux définir le rôle de chacun et assurer une meilleure articulation dans les différentes étapes de la procédure.
- Le travail avec les psychologues externes au service (CMP) reste difficile en raison de délais d'attente très longs.

TYPES DE PROCEDURES

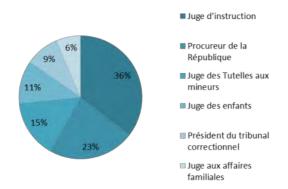


NATURE DES SITUATIONS

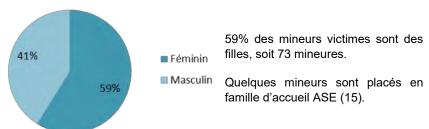


Les situations de viols restent les plus importantes et représentent 23% de nos accompagnements ; elles ont été multipliées par 3,6 entre 2014 et 2015 (8 mineurs seulement en 2014). Du fait de la gravité des situations, les mineurs bénéficient d'un suivi psychologique ou d'une orientation à la Maison des Adolescents (MDA) pour un soutien moral.

PROVENANCE DES SITUATIONS



REPARTITION PAR SEXE



- Recruter un ETP supplémentaire sur le service, compte tenu de la croissance exponentielle de l'activité depuis 3 ans.
- Rencontrer les magistrats mandants afin de déterminer les situations sur lesquelles nous devons être sollicités en priorité (limiter les situations qui ne sont pas indemnisées notamment toutes les procédures civiles).
- Trouver un mode de fonctionnement avec l'ASE pour les mineurs placés afin de faciliter l'intervention de l'administrateur ad'hoc et délimiter le périmètre d'intervention des mesures éducatives (éducateur ASE, administrateur ad 'hoc).
- Intensifier la collaboration avec le partenaire interne (psychologues du pôle) dans le cadre des suivis psychologiques.





AIDE À LA PERSONNE

Les permanences sociales du service Aide à la personne au sein du Commissariat de Mamoudzou, des gendarmeries de Mayotte et des services sociaux constituent des lieux d'accueil généralistes, pour un public en difficulté et/ou fragilisé.

Elles ont pour objectifs d'assurer une prise en charge des personnes victimes, une prévention en faveur des personnes se trouvant dans une situation de détresse sociale ainsi qu'un accompagnement social ponctuel élaboré pour l'accès à l'autonomie.

Le service assure ainsi l'accompagnement de toute personne majeure ou mineure, victime ou mise en cause, ou encore concernée par une affaire présentant un volet social (au pénal comme au civil).

DATE DE CRÉATION 2007

ÉQUIPE

3,5 ETP soit 4 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

1040 personnes

L'ACTIVITÉ EN 2015

En 2015, **1040 personnes ont bénéficié des prestations du service**, soit 957 situations traitées au civil (92%) et 83 situations traitées au pénal. **1192 réponses et orientations ont été apportées au public.**

Le service a connu une augmentation de son activité de 26% par rapport à 2014 (828 situations traitées en N-1).

En 2015, la hausse de l'activité se repère surtout au niveau de deux secteurs d'intervention : au Commissariat de Mamoudzou (+35 %) et à la Gendarmerie de Sada (+26 %).

Du fait de la rotation des équipes, la permanence de la gendarmerie de Pamandzi a dû être fermée durant deux mois (juin et juillet) et malgré cela, le secteur a vu sa file active augmenter de 10 %.

POINTS POSITIFS

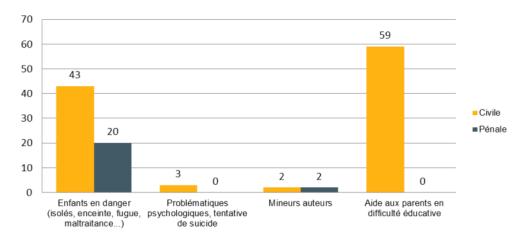
- En mai 2015, le service a ouvert une permanence deux jours par semaine (lundi et jeudi) au sein de la Maison des services publics dans la commune de Mtsamboro, permettant ainsi d'intervenir sur la zone nord de l'île. Nous projetons en 2016 d'assurer l'accueil du public en matinée au sein de la Gendarmerie de Mtsamboro et un prolongement d'accueil à la Maison des services publics les après-midis.
- Depuis début 2015, le service a accès aux registres des mains courantes du Commissariat de Mamoudzou. L'intervention du service sur des situations relevant des mains courantes ont permis aux personnes en difficulté de bénéficier d'un soutien social.

- Nous observons un manque de concertation avec les services du Conseil Départemental et plus précisément les services sociaux de secteur et l'ASE. Le renforcement du partenariat à travers un retour sur l'accompagnement mis en place suite aux situations orientées semble nécessaire pour améliorer la prise en charge de l'usager.
- Le service a pour mission d'effectuer des accompagnements ponctuels et d'orienter les situations vers les services compétents. Cependant, nous tendons bien souvent à mener un accompagnement social, à la demande de la personne elle-même. Ce soutien demeure un préalable à une autonomie réelle des personnes face au manque de moyens et parfois la non-réponse des institutions.

LES PROBLÉMATIQUES TRAITÉES	NOMBRE DE SITUATIONS TRAITÉES	DONT NOMBRE DE TRAITEMENTS AU CIVIL	DONT NOMBRE DE TRAITEMENTS AU PÉNAL
Conjugales et intrafamiliales	492	444	48
	(47%)	(46%)	(58%)
Relatives aux mineurs	129	107	22
	(13%)	(11%)	(26%)
Impliquant des majeurs	419	406	13
	(40%)	(43%)	(16%)
Total	1040	957 (92%)	83 (8%)

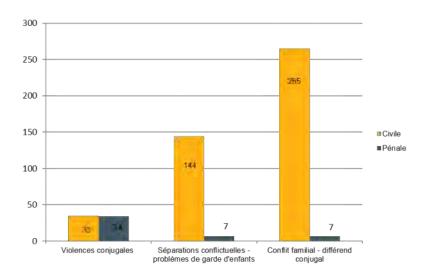
En 2015, la principale problématique traitée est celle de l'ordre de la sphère familiale à hauteur de 47%. Il est à noter que le premier entretien est réalisé avec une large majorité de femmes (72%).

SITUATION DES MINEURS



Parmi les problématiques traitées et liées à l'enfance, près de la moitié des cas concernaient les enfants en danger (49%). Nous observons également, sur l'ensemble des situations traitées, que près de la moitié (46%) relèvent de parents rencontrant des difficultés dans l'exercice de l'éducation de leurs enfants (non-respect du cadre éducatif, fugues de mineurs...).

SITUATIONS CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES



En 2015, parmi les problématiques conjugales et intrafamiliales, 55% des situations relevaient de conflits et différends conjugaux, 31% d'une problématique de garde d'enfant suite à une séparation et enfin, 14% de problématiques liées à des violences conjugales.

- Ouvrir un quatrième poste de travailleur social sur le service Aide à la personne avec comme perspective des permanences à la gendarmerie de Mtsamboro en matinée et une continuité d'accueil les après-midi au CCAS de la commune.
- Continuer à s'appuyer sur le réseau institutionnel et associatif dans un objectif de prise en charge et d'accompagnement vers un accès aux droits et à l'autonomie des personnes.
- Améliorer le travail de concertation avec les forces de l'ordre à travers une orientation systématique de certaines problématiques nécessitant une prise en charge spécifique (problématiques conjugales et intrafamiliales après dépôt de plainte, situations de mineurs en fugue après déclaration).





SERVICE TUTELAIRE

Le service tutélaire a été créé en 2010 pour assurer la protection juridique des majeurs souffrant d'une altération de leurs facultés personnelles, mentales ou physiques. Ces personnes dites « protégées » sont dans l'impossibilité d'exprimer leur volonté et de pourvoir seules à leurs intérêts. TAMA est mandatée par le juge des tutelles pour une période de un an (sauvegarde de justice) à cinq ans (tutelle, curatelle) renouvelable pour assurer cette mission.

Les mesures de protection ont pour but de protéger la personne des éventuels abus dont elle peut être victime, ou des dommages qu'elle peut causer à sa personne ou à ses biens.

DATE DE CRÉATION 2010

ÉQUIPE

1,30 ETP soit 3 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

65 personnes

L'ACTIVITÉ EN 2015

En 2015, le service a accompagné 65 majeurs dans le cadre de son mandat, contre 51 en 2014, soit une augmentation de 27%.

L'augmentation des mesures était prévisible compte tenu du manque de structures et services dédiés aux personnes protégées sur le territoire. Le service tutélaire de TAMA est le seul à assurer les mesures de protection des majeurs sur le département de Mayotte.

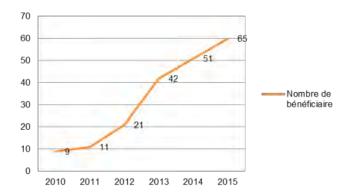
La proportion des 31 - 45 ans, à hauteur de 40%, est le public majoritairement accompagné.

POINTS POSITIFS

- Le 28 décembre 2015, par arrêté préfectoral, l'association TAMA a été autorisée par la DJSCS pour une durée de quinze ans à exercer 83 mesures de protection par an en qualité de mandataire judiciaire. Cette habilitation garantit la pérennité des activités jusqu'en 2030.
- La collaboration avec les partenaires extérieurs est très fluide et garantit le bon déroulement des missions du service tutélaire.
- Lors des entretiens avec les familles proches des majeurs protégés, ces derniers font état de leur satisfaction quant aux interventions du service.

- Une méconnaissance du dispositif (la protection juridique) est encore à noter à l'égard de la population et de certaines institutions partenaires.
- Les saisies des données comptables et financières se faisaient auparavant manuellement. Elles se font depuis octobre 2015 via le logiciel « Majelis tutelle » qu'il conviendra de pérenniser par son achat en 2016.
- Un seul équivalent temps plein est affecté sur le service et intervient dans toute l'île (Nord, Petite-Terre, Centre/Sud et Mamoudzou). Le salarié assure seul toutes les tâches administratives, sociales, financières et la gestion du patrimoine. Cette surcharge de travail a limité le temps de présence auprès de chaque usager et n'a pas permis d'assurer en même temps l'accompagnement des tuteurs familiaux. Cette difficulté se résoudra par le recrutement et la formation de personnels supplémentaires sur le service en 2016.

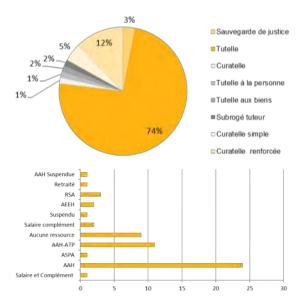
EVOLUTION DE LA FILE ACTIVE



Depuis la création du service, le nombre de situations a augmenté de manière conséquente avec une moyenne de 10 dossiers supplémentaires par an.

Avec l'autorisation préfectorale délivrée fin décembre 2015, le service projette pour 2016 d'assurer 25 nouvelles mesures dont : 4 curatelles renforcées, 6 curatelles simples, 12 tutelles, 1 tutelle aux tiers et 2 sauvegardes de justice.

TYPES DE MESURES

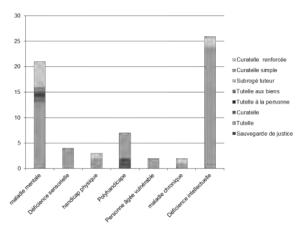


Sur les 65 personnes accompagnées en 2015, 48 majeurs ont bénéficié d'une mesure de tutelle (74%) et 8 d'une mesure de curatelle renforcée (12%). Ces pourcentages témoignent de la vulnérabilité des personnes suivies.

57% des majeurs protégés accompagnés en 2015 (37 personnes) bénéficient d'une aide de l'Etat au titre de la reconnaissance de leur statut de personne handicapée.

9 personnes, soit 14%, ne bénéficient d'aucune ressource.

PROBLÉMATIQUES DES PERSONNES PROTEGÉES



Les problématiques majoritairement recensées sont :

- la déficience intellectuelle avec 40% des majeurs concernés (soit 26 personnes),
- la maladie mentale avec 21% des majeurs concernés (soit 20 personnes).

Au regard de ces chiffres, le travail de partenariat avec les services psychiatriques est primordial pour assurer la sécurité de la personne protégée.

- Embaucher et former deux ETP supplémentaires afin de ramener le taux d'encadrement à 1/30 dossiers.
- Relancer la campagne de communication à destination des collectivités locales, des partenaires de secteurs et prochainement des CCAS, qui pourront relayer l'existence du service auprès de la population.
- Mettre en place un travail de partenariat avec les mairies dans le cadre des inventaires du patrimoine (recours aux agents de police municipaux).
- Développer et renforcer le dispositif d'accompagnement des





PERMENANCES D'ORIENTATION PÉNALE (POP)

Les permanences d'orientation pénale sont assurées par un travailleur social sein du tribunal. Il assure, conformément à l'article 41 du Code de Procédures, des enquêtes sociales rapides.

Ordonnées par le Procureur de la République ou par le Juge d'Instruction, ces enquêtes sociales sont obligatoires pour « toute réquisition de placement en détention provisoire, en cas de poursuite contre un majeur âgé de moins de vingt et un an au moment de la commission de l'infraction ». Elle vise à vérifier la situation matérielle, familiale et socioprofessionnelle de la personne mise en cause, en vue d'aider le magistrat mandant à donner une réponse judiciaire adaptée.

DATE DE CRÉATION

2014

ÉQUIPE

0,5 ETP soit 1 professionnel

BÉNÉFICIAIRES

146 personnes

L'ACTIVITÉ EN 2015

De mai 2014 à juillet 2015, les enquêtes POP étaient réalisées par la chef de service. Un travailleur social a été recruté afin d'assurer cette mission en août 2015.

Au cours de l'année 2015, **146 POP ont été effectuées** soit :

- 137 sur réquisition du Parquet (94%),
- 9 sur réquisition de l'Instruction (6%).

Le service a rencontré une augmentation du nombre d'enquêtes réalisées de près de 6% (138 POP en 2014).

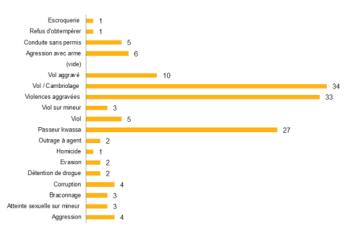
En moyenne, 12 enquêtes ont été réalisées par mois.

POINTS POSITIFS

- Plusieurs majeurs, à qui le travailleur social propose de l'aide à la compréhension du jugement, se présentent d'eux-mêmes à TAMA. Il y a donc une demande qui correspond à ce besoin exprimé : les personnes n'ont parfois pas toutes les clés pour comprendre le jugement qui leur a été rendu.
- Toutes les situations se gèrent en urgence et sur réquisitions téléphoniques; le service est prévenu de 45 minutes à 2 heures avant l'arrivée du prévenu ce qui témoigne d'une grande disponibilité et réactivité de nos équipes.

- Les entretiens se basent sur des éléments déclaratifs.
 Il n'y a pas toujours les moyens de vérifier les informations voire même l'identité des personnes enquêtées. Cela s'avère d'autant plus important si ces personnes ont déjà été condamnées ou suivies par une institution.
- Il n'y a pas de bureau dédié au service POP au sein du tribunal. Le travailleur social est parfois obligé d'attendre qu'un bureau se libère pour pourvoir s'entretenir avec les usagers. Il conviendrait, en accord avec le tribunal, qu'un bureau soit dédié au service pour gagner en réactivité.

MOTIFS DES POURSUITES

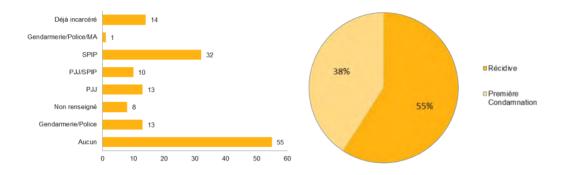


Trois délits majeurs ont été identifiés en 2015 :

- vols et cambriolages : 23% (contre 24% en 2014),
- violences aggravées : 23% (contre 17% en 2014)
- passeurs de kwassa : 18% (contre 26% en 2014)

Les personnes enquêtées sont pour la moitié des jeunes âgés entre 18 et 21 ans (51%).

SITUATION PENALE

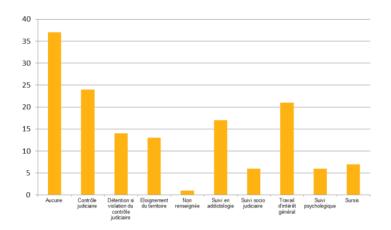


Les personnes enquêtées sont pour plus de la moitié en situation de récidive (connues de la justice à hauteur de 55%) alors que pour 38% des prévenus, il s'agit de leur première condamnation.

L'information n'a pas été obtenue pour les 7% restants.

En 2014, les entretiens étaient réalisés auprès d'une majorité de personne non récidiviste (51%).

PRECONISATIONS



25% des enquêtes n'ont fait l'objet d'aucune préconisation car les institutions telles que le SPIP ne peuvent prendre en charge les personnes en situation irrégulière.

Nous avons préconisé un contrôle judiciaire pour 16% des enquêtés et pour 14% des travaux d'intérêt général.

LES PERSPECTIVES 2016

Nous prévoyons le développement du service en un service judicaire à part entière, qui devra passer par différentes étapes :

- Formation par le SPIP et le tribunal sur les différents types de préconisation,
- Mise en place des enquêtes de personnalité,
- Mise en place des contrôles judiciaires à long terme,
- Prise en charge des enquêtes sociales rapides à la demande du juge des tutelles,
- Aide à la compréhension du jugement après la condamnation;
 certains ne comprennent pas la décision de justice et de ce fait,
 n'effectuent pas leurs obligations pénales.





ESPACE D'ACCUEIL ET DE SOIN PLURIDISCIPLINAIRE DÉDIÉ AUX ADOLESCENTS ET À LEUR FAMILLE

La Maison des Adolescents est un espace d'accueil pluridisciplinaire dédié aux adolescents de 13 à 21 ans et à leurs familles. Elle propose un portail d'aides spécifiques à travers une approche globale de la santé prise en compte dans sa dimension somatique et psychique ainsi que sous ses aspects sociaux, éducatifs et relationnels. La MDA répond aux problématiques les plus diverses des adolescents (mal-être, conflits familiaux, maltraitance, violence, addictions...).

L'accueil est libre, gratuit et confidentiel. La MDA dispose d'un bus : la « Mobile ». Ce véhicule itinérant vient combattre le manque d'information, l'éloignement et l'isolement des jeunes qui habitent hors du « Grand Mamoudzou ».

DATE DE CRÉATION

2010

ÉQUIPE

7,5 ETP soit 8 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

3673 accueils physiques

421 prises en charge individuelles

7371 jeunes touchés par la MDA mobile

3008 jeunes ont bénéficié des ateliers collectifs

L'ACTIVITÉ EN 2015

Une grande partie des jeunes accueillis à la MDA viennent spontanément (35%).

La fréquentation de la MDA fixe a augmenté de 35% entre 2014 et 2015, passant de 312 prises en charges individuelles à 421. En 2015, les problématiques des jeunes et les prises en charge ont été plus lourdes avec des nécessités d'accompagnement complexes et sensibles (IVG, agressions sexuelles, conflits familiaux sévères, etc.).

Si en 2014, **687 jeunes avaient participé à des ateliers collectifs**, ce chiffre a été multiplié par 4 en 2015 avec une fréquentation de 3008 jeunes.

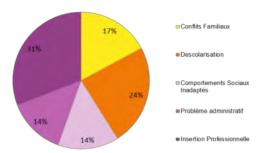
L'année 2015 a vu une très forte augmentation du nombre de jeunes touchés par les activités de la MDA mobile, passant de 2755 jeunes touchés en 2014 à 7371 en 2015 (x 2,6).

FAITS MARQUANTS 2015

- Un renouvellement de l'équipe a permis de recréer une excellente dynamique de travail.
- Une communication relancée auprès du grand public a porté ses fruits, en témoigne le nombre élevé de jeunes qui ont pu bénéficier d'une aide ou d'une réponse adaptée.
- La réalisation d'une enquête sur les conduites à risques chez les adolescents de Mayotte a permis de mieux cerner les problématiques croissantes auxquelles sont exposés les jeunes mahorais (addiction, sexualité, prostitution et violences).
- Le projet FEJ « la maison des adolescents s'engage pour l'égalité des sexes » a été lancé en mai 2015. Il bénéficiera, au terme des deux années d'expérimentation, à 1892 jeunes via des séances de

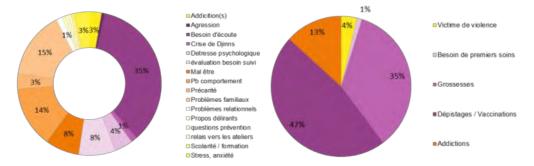
- sensibilisation par le sport pour évoquer la question des inégalités hommes/femmes.
- Le lancement d'un partenariat avec l'association ADOMTOM de Marseille, constituée de pédopsychiatres, apporte, entre autre, des éclairages cliniques à l'équipe de la MDA.

PROBLÉMATIQUES ÉDUCATIVES



L'Education Nationale reste l'orienteur principal de la MDA (40%). La présence régulière de la MDA Mobile et les interventions dans les établissements scolaires de toute l'île facilitent la prise de contacts.

PROBLÉMATIQUES PSYCHOLOGIQUES ET MÉDICALES

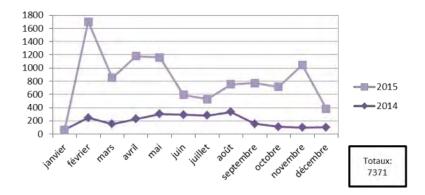


On observe en 2015 une grande diversité des problématiques rencontrées :

- le pôle éducatif a fait face à de nombreuses demandes concernant la déscolarisation et l'insertion professionnelle (35%) mais aussi les conflits familiaux (17%),
- le pôle médical a travaillé principalement sur les accompagnements pour la vaccination et le dépistage (près de la moitié des suivis médicaux) mais également sur les grossesses à hauteur de 35% (avec les cas particuliers des IVG, chronophages pour les équipes),
- le pôle thérapeutique a rencontré une majorité de jeunes présentant un besoin d'écoute, des problèmes familiaux et/ou de comportements.

Il est important de noter qu'en 2015, si les problèmes d'addictions n'ont pas été un motif de prise en charge très fréquent à la MDA, ils ont cependant été évoqués par 1 jeune sur 3 vus par les différents professionnels.

COMPARATIF DE L'ACTIVITÉ DE LA MDA MOBILE ENTRE 2014 ET 2015



Le nombre de jeunes touchés par les activités de la MDA mobile a été multiplié par 2,6 en 2015. Le camion a sillonné l'île environ deux fois par semaines, à raison de deux établissements par journée d'activités.

Nous sommes ainsi passés de 2755 jeunes touchés par l'antenne mobile de la MDA en 2014 à 7371 en 2015. Il y a eu au total 135 sorties de la MDA mobile sur les 12 mois d'exercice.

- La Maison des Adolescents devrait voir son équipe renforcée par le recrutement de deux ETP supplémentaires en 2016.
- La mise en en place des TROD prévue en 2015 n'a pu avoir lieu. Elle le sera en 2016 pour répondre à des besoins importants auprès des jeunes adultes reçus par le service.
- Les partenariats avec les autres acteurs de l'île seront à renforcer toujours plus, en continuant à entretenir et à consolider les liens de collaboration qui existent aujourd'hui.
- Le renforcement du partenariat avec l'association ADOMTOM permettra à l'équipe au-delà des échanges d'expérience, d'accéder à des temps de formation continue.





DATE DE CRÉATION

2013

ÉQUIPE

1,75 ETP soit 2 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

238 dossiers ouverts

438 familles, soit

548 enfants concernés

STRUCTURE PERMETTANT LA RECONSTRUCTION DU LIEN FAMILIAL

La mission du service de médiation familiale est avant tout de préserver les liens familiaux et d'offrir un espace neutre et confidentiel permettant aux bénéficiaires d'élaborer leurs propres solutions. Il s'agit de redonner le pouvoir aux personnes de décider le meilleur pour elles-mêmes. A Mayotte, la médiation familiale permet aux familles d'élaborer des solutions qui prennent en compte la coutume, la religion et le droit français. Elle contribue à apaiser et accompagner la mutation du schéma familial sur ce territoire.

La médiation familiale s'adresse à tous types de familles : couples mariés, en concubinage, pacsés, séparés, divorcés ou en instance de divorce, familles recomposées monoparentales, multi culturelles, parents adoptifs, frères/soeurs en conflit, parents/enfants, parents/grands parents, quelle que soit la nationalité ou la situation administrative des personnes.

L'ACTIVITÉ EN 2015

Avec 238 dossiers ouverts, le service de médiation familiale a vu son activité multipliée par 2 en 2015 (106 dossiers ouverts en 2014). 558 entretiens ont été conduits, soit 405 entretiens d'information et 183 entretiens de médiation.

Sur 238 dossiers ouverts, 114 (soit 48%) ont abouti à une médiation familiale dont :

- 41% ont trouvé des accords
- 7% pour lesquels le conflit s'est apaisé
- 1% a repris la vie commune
- 12% poursuivent le processus de médiation
- 7% ont été orientés vers le Juge des Affaires Familiales
- 23% n'ont pas trouvé d'accords mutuellement acceptables.

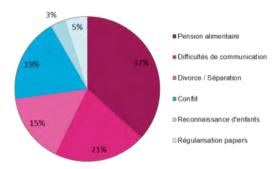
Pour 61 % des dossiers ayant engagé une médiation, les effets ont été positifs.

POINTS POSITIFS

- Un travail de promotion de notre activité a été conduit tout au long de l'année 2015 auprès de nos partenaires pour pouvoir répondre aux questions des professionnels et échanger sur la complémentarité de nos pratiques professionnelles (centre médico-social de M'Tsapéré, travailleurs sociaux de la CAF, service social du Vice Rectorat, magistrats et greffière de la chambre de la Famille du TGI, CDAD, CMP...). Ces rencontres ont permis une découverte ou une meilleure connaissance de la médiation familiale et de notre fonctionnement.
- De mars à juin 2015 l'expérimentation de « la double convocation » s'est poursuivie en lien avec les Juges aux affaires familiales, leurs greffières et le CDAD. Les entretiens d'information liés à la double convocation ont permis à 39% des dossiers contentieux (23) d'engager une médiation familiale et de tenter des accords amiables.

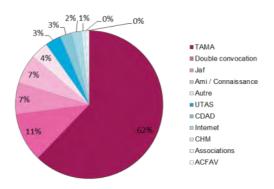
- La présence d'un seul ETP de médiateur familial et l'activité soutenue du service n'a pas permis d'assurer les permanences décentralisées envisagées à M'Tsangamouji et Pamandzi. De janvier à décembre 2015, un seul accueil décentralisé de 8h à 11h sur rendez -vous dans les locaux de la mairie de Chiconi a pu se poursuivre, à raison d'une permanence par mois. Un recrutement en 2016 devait permettre d'assurer une meilleure couverture.
- Les personnes saisissant le service proviennent pour 43% du Grand Mamoudzou (36% en 2014). Ce chiffre confirme la nécessité de mettre en place des permanences décentralisées qui assureront un service de proximité aux habitants et toucheront un public éloigné de la zone urbaine.

MOTIFS DE CONSULTATION - PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES



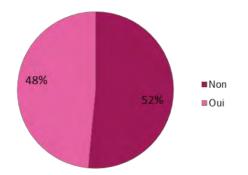
Dans le cadre des modalités d'exercice de l'autorité parentale, la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants est le principal motif de consultation (37%), suivi de près par des difficultés de communication (31%). Les demandes de médiation pour organiser la résidence des enfants ou le droit de visite du parent non gardien sont moins fréquentes.

PROVENANCE DES ORIENTATIONS



Le premier prescripteur du service de médiation familiale est le service Aide à la personne de TAMA pour 61% des situations accueillies (145 dossiers). Les actions d'information et de communication en direction de nos partenaires seront à poursuivre en 2016.

ENGAGEMENT EN MÉDIATION FAMILIALE



52% des dossiers ouverts n'ont pas engagé de processus de médiation familiale pour deux raisons principales :

- Refus d'une des deux parties d'engager le processus de médiation familiale,
- Impossibilité pour le service d'établir le contact avec l'une des personnes concernées.

LES PERSPECTIVES 2016

Les axes de travail engagés au regard de la forte augmentation de la fréquentation du service consistent à :

- Recruter un second médiateur familial à plein temps et augmenter le temps de travail de l'interprète (la présence de l'interprète est nécessaire pour 86% des dossiers ouverts en 2015).
- Poursuivre les actions d'information et de communication auprès des partenaires et de la population mahoraise.
- Organiser des permanences de médiation familiale décentralisées afin de couvrir équitablement le territoire : au sein du futur Centre Social de Chirongui qui devrait ouvrir ses portes au second trimestre 2016, et au sein de la Maison des Services Publics de M'Tsamboro.





HEBERGEMENT ET SOINS





ÉTABLISSEMENT DE PLACEMENT ÉDUCATIF

L'E.P.E Dago Tama a pour vocation de mettre en œuvre les mesures de placement sous contrainte, qui soustraient le mineur à son milieu au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

12 mineurs âgés de 13 à 17 ans peuvent être accueillis sur l'une des trois unités éducatives de la structure : la « Villa Dago » qui s'organise autour de l'hébergement collectif avec 5 places pour des placements dits préparés et 3 pour des placements d'urgence, et les « Makazis », qui proposent 4 places d'hébergement individuel consacrées à l'accompagnement vers l'autonomie.

L'unité « activités de jour » est une unité éducative consacrée au suivi individuel et technique des projets des jeunes.

DATE DE CRÉATION 2009

HABILITATION E.P.E 12 PLACES

novembre 2014 par la PJJ

CAPACITÉ D'ACCUEIL

12 places

ÉQUIPE

19,9 ETP soit 21 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

40 mineurs

L'ACTIVITÉ EN 2015

En 2015, **40 mineurs ont été pris en charge au sein de l'E.P.E Dago Tama** dont 31 nouvelles admissions et 8 renouvellements. Cette augmentation de l'activité (27 mineurs pris en charge en 2014) s'explique par la première année de plein exercice avec une capacité d'accueil de 12 mineurs suite à l'habilitation en Etablissement de Placement Educatif.

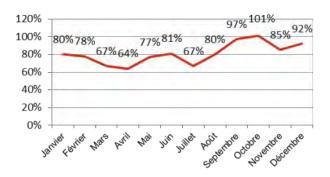
Sur les 31 admissions, **12 ont été réalisées dans le cadre d'une attente de réorientation** conformément à la décision des magistrats (CER, CEF).

Pour l'ensemble de l'année 2015, l'E.P.E Dago Tama comptabilise **3538 journées** et affiche un **taux de remplissage global de 81%**.

FAITS MARQUANTS 2015

- Avec une inauguration officielle le 28 janvier 2015, l'E.P.E Dago Tama a pu fonctionner 24/24, 365 jours/365 et accueillir à temps complet 12 mineurs de 13 à 17 ans (9 places en accueil préparé et 3 places d'accueil d'urgence).
- Un renouvellement de l'équipe pluridisciplinaire a eu lieu (70%) dont le binôme de direction (chef de service/directeur de pôle) à partir de juillet 2015. De 50%, l'équipe est passée à 80% de personnels diplômés.
- Au cours du deuxième semestre 2015, l'E.P.E Dago Tama s'est attaché à redonner du sens à l'intervention éducative pour les acteurs de terrain (réévaluation du règlement de fonctionnement, conduites à tenir...), pour les mineurs accueillis (mise en place de plannings individuels en lien avec la problématique) et au travail de partenariat avec la DTPJJ, financeur et partenaire de première ligne.

TAUX D'OCCUPATION



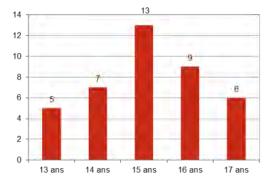
Nous pouvons mettre en évidence une forte augmentation du nombre de journées réalisées à partir du mois d'août 2015 et ce jusqu'à la fin de l'année.

Sur la période août-décembre 2015, nous notons un taux de remplissage moyen de 91% avec notamment 68 journées en sureffectif (13 voire 14 mineurs sur l'établissement au lieu de 12).

LES PERSPECTIVES 2016

- Stabilisation des effectifs professionnels : afin de garantir une qualité de prise en charge, il est important de pérenniser l'équipe dans le temps.
- Professionnalisation des effectifs : avec l'ouverture d'une antenne de l'IRTS Réunion à Mayotte, nous souhaitons proposer des formations qualifiantes au personnel non diplômé.
- Partenariat avec l'AAPEJ (CEF/CER) de la Réunion : en vue de coordonner nos actions (entrées/sorties), il est important de formaliser le partenariat avec l'AAPEJ.
- Poursuite de liens réguliers avec le voisinage : pour limiter les tensions et vivre en harmonie avec notre voisinage, nous imaginons mettre en place des actions communes pour l'entretien du lotissement.
- Poursuite des travaux : la sécurisation du site doit encore être améliorée (clôture...).

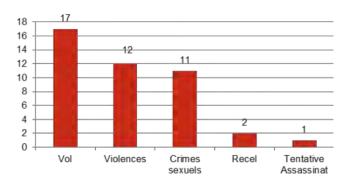
ÂGE À L'ADMISSION



Contrairement à 2014 où les auteurs étaient majoritairement âgés de 17 ans (45%), nous constatons, sur l'ensemble de l'année 2015, que la classe d'âges majoritaire est celle des 15-16 ans.

On remarquera aussi la part de plus en plus importante des jeunes mineurs accueillis sur la structure (30% de 13-14 ans) ce qui confirme la tendance observée par les différents acteurs avec une entrée dans la délinguance de plus en plus jeune.

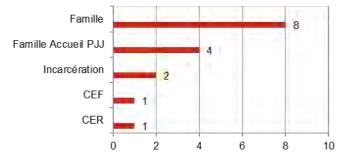
MOTIFS DE PLACEMENT



Le profil des mineurs pris en charge sur l'E.P.E a connu une réelle mutation entre 2014 et 2015 : les crimes à caractère sexuel, motif principal de placement en 2014 (10 jeunes sur 27) sont en nette diminution en 2015 (11 cas sur 40).

On note également une forte augmentation des vols et des actes de violence (73% des motifs de placement en 2015).

LIEUX DE SORTIE SUITE À LA PRISE EN CHARGE



La prévalence des retours en famille est à prendre en compte avec précaution car quatre retours ont été réalisés dans le cadre d'un accès à la majorité.

Les choix d'orientation étant limités pour les magistrats (EPE, CER, CEF), le profil des jeunes accueillis ne correspond pas toujours à celui d'un établissement de type E.P.E. Cela peut expliquer les orientations CEF et CER voire les incarcérations à la sortie.





CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

Habilité le 1er août 2015, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Domaine de Songoro a pour mission d'héberger, à leur demande ou celle d'une institution, des personnes isolées ou des placements extérieurs, en difficulté ou en situation de détresse (économique, familiale, logement, santé, insertion, conduites addictives) en vue de les accompagner pour retrouver ou accéder à une autonomie personnelle et socio-professionnelle.

Avec une capacité d'accueil de 10 places, l'établissement propose des solutions d'hébergement et un accompagnement social et psychologique à chacun de ses usagers.

Actuellement situé à Tsararano, le CHRS déménagera sur la commune d'Hajangua à la fin du 1er trimestre 2016.

DATE DE CRÉATION 2005

HABILITATION C.H.R.S

août 2015 par la DJSCS

CAPACITÉ D'ACCUEIL

10 places en hébergement

ÉQUIPE

7 ETP soit 9 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

26 personnes

L'ACTIVITÉ EN 2015

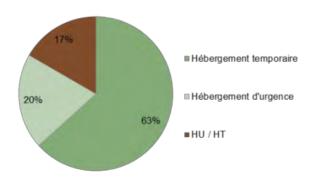
30 personnes ont été accueillies sur le CHRS en 2015 (+15% par rapport à 2014), dont 24 nouvelles admissions. 13 d'entre elles (54%) ont été orientées par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Le renouvellement de l'équipe (80%) a été caractérisé par le changement de binôme de direction (chef de service / directeur de pôle), de la psychologue, de l'infirmière, de l'adjoint d'éducation, de la secrétaire, et le départ de la coordinatrice de projet.

FAITS MARQUANTS 2015

- Le 1er août 2015, le CHRS a reçu son arrêté d'habilitation (DJSCS). Cette habilitation a nécessité une réorientation du service tant dans ses missions que dans sa mise en exercice.
- L'augmentation en 2015 des orientations par le SIAO de la Croix-Rouge (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) a nécessité la mise en place d'une liste d'attente (22 personnes). L'ensemble du personnel a bénéficié d'un accompagnement par le service qualité interne à TAMA pour réévaluer le projet d'établisse-
- ment et le règlement de fonctionnement et revisiter les outils de prise en charge.
- Différents ateliers ont été mis en place (atelier cuisine, atelier insertion, atelier informatique) afin d'accompagner au mieux les personnes hébergées.

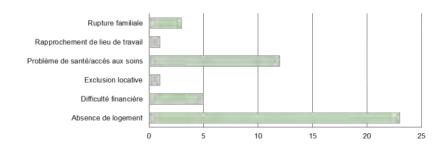
MODES D'HÉBERGEMENT



63% (19 personnes) ont bénéficié d'un hébergement temporaire de 6 mois. La moitié d'entre elles (9 personnes) ont renouvelé leur contrat de séjour pour une période de 6 mois. Pour beaucoup d'usagers, la seconde période de 6 mois est nécessaire pour réfléchir à un vrai projet de vie et se projeter dans l'avenir.

On notera également que 17% des demandes d'hébergement d'urgence ont débouché sur un hébergement temporaire (HU/HT).

AXES DE PRISE EN CHARGE



Les personnes accueillies au CHRS cumulent souvent plusieurs difficultés (logement, santé, rupture familiale...).

Les problèmes de santé regroupent majoritairement les troubles psychiatriques et les addictions (alcool, drogues).

SITUATION PROFESSIONNELLE



97% des usagers accueillis sont sans emploi ou activités à leur entrée sur le CHRS. L'insertion professionnelle constitue donc un axe majeur de la prise en charge de l'établissement.

Seules 37% des personnes n'ont pu s'inscrire dans une sortie positive en 2015 soit pour incapacité à travailler, soit en raison de problèmes administratifs : numéro de sécurité sociale non conforme (placements extérieurs) et récépissé interdisant de travailler (demandeurs d'asile).

16% des personnes accueillies ont été inscrites en formation ou ont signé un CDD à leur sortie du dispositif et 44% ont bénéficié d'un contrat de travail aidé (C.U.I. ou C.A.E).

- Intégrer les nouveaux locaux situés à Hajangua fin mars 2016 en adéquation avec le mode d'accueil et le fonctionnement d'un CHRS. La capacité d'accueil passera ainsi de 10 à 16 places.
- Mettre en place un Conseil de la Vie Sociale (C.V.S) en accord avec la loi du 2 janvier 2002.
- Mettre en place des conventions de partenariat avec le Pôle Emploi, la Mission Locale, le CMP, la CAF et la CSSM pour faciliter l'accompagnement des résidents (personnes ressources).
- En accord avec les financeurs, développer les hébergements individuels éclatés.





INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

L'ITEP/SESSAD Mar'Ylang accueille des enfants et adolescents qui rencontrent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Orientés vers l'ITEP/SESSAD Mar'Ylang du fait de la reconnaissance de leurs troubles du comportement par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Mayotte (MDPH), les mineurs accueillis âgés de 6 à 16 ans pour l'ITEP et de 6 à 18 ans pour le SESSAD bénéficient d'un accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique au quotidien pour favoriser la réversibilité de leurs troubles.

Seul ITEP de l'île, l'établissement dispose d'une capacité d'accueil de 24 places (12 internat, 12 externat) et de 8 places en SESSAD depuis l'ouverture du dispositif en septembre 2015.

DATE DE CRÉATION 2005

HABILITATION ITEP 24 PLACES
décembre 2012 par l'ARS

CAPACITÉ D'ACCUEIL

24 (ITEP) 8 (SESSAD)

ÉQUIPE

17,4 ETP soit 23 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

24 mineurs

L'ACTIVITÉ EN 2015

L'activité a été marquée par un faible taux de remplissage à la rentrée scolaire 2015-2016 (seuls 14 jeunes pris en charge - 43%). Nous avons pu analyser cette situation en lien avec les difficultés à repérer les troubles du comportement et le manque de communication sur l'ITEP et ses modalités de prise en charge envers les partenaires. Seulement deux admissions ont eu lieu sur l'ensemble de l'année 2015.

Depuis la création de l'ITEP, peu d'inclusion scolaire des jeunes accueillis ont été concrétisées. Cette tendance s'est confirmée en 2015 avec un seul jeune en temps d'inclusion.

L'établissement a connu un fort renouvellement de ses personnels à partir d'août 2015, tant au niveau du binôme de direction que de l'équipe thérapeutique (infirmière, psychomotricienne).

POINTS POSITIFS

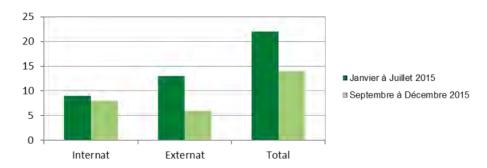
- L'ITEP Pro (4 places) a fermé ses portes à la mi-juillet 2015. Le dispositif a été remplacé par l'ouverture d'un SESSAD 8 places en septembre 2015 afin de proposer un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique aux jeunes accueillis tout en favorisant leur maintien dans leur milieu de vie ordinaire (famille, proches...).
- Le pôle thérapeutique a été renforcé avec le recrutement d'une orthophoniste et d'une psychomotricienne en CDI à partir de novembre 2015.

- Il est à noter que les postes d'orthophoniste, psychomotricienne et IDE sont des contrats à mitemps, qui interviennent également depuis septembre 2015 sur le dispositif SESSAD. Le passage de ces personnels à temps plein sera nécessaire en cas de remplissage de l'établissement à 100% (32 jeunes).
- Le service rencontre depuis la rentrée scolaire 2015-2016 des difficultés de remplissage. Seuls deux notifications ITEP ont été émises par la MDPH sur toute l'année 2015 ce qui pose la question de la détection du trouble du comportement chez les enfants et adolescents du territoire.

NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES: ÉVOLUTION DE 2013 À 2015

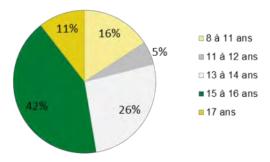
20	13	2014	2015 ITEP	2015 SESSAD
49	20	4410	3570	450
95	5%	85%	69%	63%

FILE ACTIVE 2015 ET TRANCHE D'ÂGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE



22 jeunes ont été pris en charge sur le dispositif ITEP jusqu'en juillet 2015 (période correspondant à la fin de l'année scolaire 2014/2015). Seuls 14 ont été pris en charge à partir de septembre 2015.

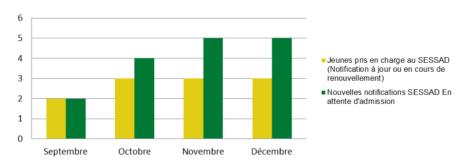
10 jeunes sont sortis du dispositif ITEP durant l'année (2 internat, 8 externat). Toutes les sorties sont dues au fait que les jeunes aient atteint l'âge limite de prise en charge (16 ans). Il n'y a eu que deux nouvelles entrées au cours de l'année 2015 (1 internat, 1 externat).



68% des jeunes accueillis sur l'ITEP ont entre 13 et 16 ans. Il n'y a pas eu d'orientation d'enfants âgés entre 6 et 7 ans en 2015.

Il est pourtant important que le repérage des troubles du comportement se fasse de manière précoce afin de garantir la réversibilité de ces derniers.

LE SESSAD MAR'YLANG: LES PREMIERS MOIS EN CHIFFRES



Les difficultés de transmission des notifications entre la MDPH et l'ITEP ont occasionné un retard de plus de deux mois dans l'admission de certains jeunes sur le SESSAD. C'est pourquoi, il est important que nous puissions travailler en étroite collaboration avec ce partenaire privilégié.

- Participer aux Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluations (EPE) de la MDPH afin d'optimiser l'évaluation et l'orientation des situations présentées.
- Mettre en place un conseil de la vie sociale lors du premier trimestre 2016 conformément à la règlementation.
- Disposer d'un 0,25 ETP de pédopsychiatre, soit en interne à l'association, soit en mutualisation avec le CMP de Mayotte.
- Intensifier le partenariat afin de communiquer sur la définition et la prise en charge des enfants présentant des troubles du comportement (repérage précoce, inclusion scolaire...).





ANIMATION ET PREVENTION





BASE DE LOISIRS À CARACTERE SOCIAL ET ÉDUCATIF

M'Tsangabeach est un parc de 4 hectares situé en bord de mer, entre Sada et Poroani.

Ses objectifs sont de mettre à disposition de tous les publics un beau site sécurisé pour l'accueil et l'organisation de rassemblements à caractère social, culturel, éducatif, sportif ou familial incluant une bonne qualité de service et un impact réduit sur l'environnement.

L'ACTIVITÉ EN 2015

En 2015, la fréquentation de M'Tsangabeach est en hausse de 40% : 12 500 personnes ont été accueillies sur le site.

Les travaux et les démarches administratives ont été réalisés au premier semestre pour normaliser l'hébergement et la restauration collective des mineurs. L'équipe a été renouvelée et renforcée au second semestre avec l'arrivée d'un agent polyvalent et d'un aidecuisinier.

2015 a été marqué par :

- La réalisation de 62 séjours pédagogiques à destination de 1 606 jeunes,
- La pratique d'activités nautiques pour près de 500 jeunes.
- L'organisation de 48 manifestations qui ont drainé 11 000 personnes tout au long de l'année
- Un chiffre d'affaire qui s'élève à 212 500€, soit une augmentation de près de 8% par rapport à 2014.

POINTS POSITIFS

L'activité est dorénavant quasi continue tout au long de l'année.

- L'hébergement de mineurs en séjours a fonctionné à pleine capacité pendant les vacances d'août, octobre et décembre 2015, permettant de valider notre organisation et le dimensionnement de l'activité. M'Tsangabeach est devenu en 2015 le plus important lieu d'hébergement de mineurs du département en termes de capacité et de qualité de service.
- Le site a reçu le 15 juin 2015 un avis favorable de la DAAF pour la restauration collective.
- L'équipe a été étoffée par le recrutement de plusieurs jeunes issus des formations du BSMA.
- Les prestations de services pour l'accueil et l'organisation d'évènements d'importance ont été améliorées (Journée d'accueil du Vice-Rectorat, Marché de Noël, festival Kariboum, Journée GROUPE SOS Mayotte, Trophées de la PJJ...).

DATE DE CRÉATION

2013

ÉQUIPE

6,3 ETP

soit 9 professionnels

CAPACITE D'ACCUEIL

100 mineurs en ACM (labellisé par la DRJSC en 2015)

1500 personnes en évènementiel

BÉNÉFICIAIRES

1606 jeunes ont bénéficié de 62 séjours

500 jeunes ont profité de la base nautique

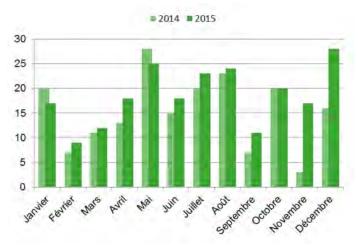
12 500 personnes accueillies sur le site

48 évènements organisés

AXES D'AMELIORATION

- Le développement des activités nautiques a été discontinu en 2015 en raison de grandes difficultés à embaucher de façon pérenne un moniteur de voile qualifié sur le territoire. Si les sept mois d'activité ont permis de démontrer le potentiel des activités nautiques, le succès de la prochaine campagne de recrutement permettra d'assurer un accroissement constant
- L'amélioration des services de M'Tsangabeach devra être suivie d'une rationalisation des dépenses et d'une actualisation de la tarification

FRÉQUENTATION DU SITE



La fréquentation du site est en hausse : M'Tsangabeach a accueilli du public pendant 222 jours sur 365 en 2015, contre 183 jours en 2014 (+21%).

Les périodes creuses restent février et septembre mais la baisse est moins marquée qu'en 2014. Le nombre total de personnes accueillies est passé de 9 500 à 12 500 personnes en 2015 soit une augmentation de 31 %.

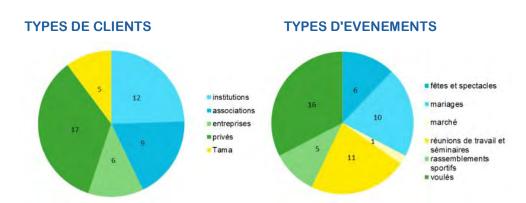
ACCROISSEMENT DE L'ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT DES ACM



Le manque de réservations au premier semestre 2015 est dû au retard pris par la CAF dans sa réponse concernant le financement des séjours à Mayotte.

Il est un peu compensé par l'accroissement des séjours en période de vacances scolaire.

DES ÉVÈNEMENTS EN HAUSSE ET UNE DIVERSIFICATION PLUS ÉQUILIBRÉE DES CLIENTS



La nature des évènements accueillis est toujours aussi variée, ainsi que la clientèle. A noter, une augmentation des réunions de travail et séminaires (+22%) : petit à petit M'Tsangabeach s'impose comme lieu évènementiel reconnu auprès des institutions qui sont demandeuses de ce type de prestations.

- L'amélioration des financements des séjours scolaires et des vacances pour mineurs dans le département devrait permettre à 500 jeunes supplémentaires d'être accueillis sur le site.
- Les activités nautiques seront fortement développées par le recrutement d'un moniteur permanent et par des investissements dans de nouveaux supports pédagogiques attractifs.
- Tout en poursuivant le rythme d'amélioration du service, nous comptons concrétiser la démarche d'acquisition du site pour pérenniser l'action en faveur de l'accès aux loisirs pour tous, et de l'économie sociale et solidaire.





SERVICE ANIMATION

Le service animation de TAMA a été créé en 2003. En 2012, fort de 9 ans d'expérience dans le champ de l'éducation populaire, il reprend la gestion d'un équipement de quartier, la Maison pour Tous de Miréréni sur la commune de Tsingoni. Près de trois ans après, le nouveau maire décide de mettre fin à sa collaboration avec TAMA dans le cadre d'une promesse électorale. Le service quitte la MPT le 11 décembre 2014.

Pour autant, les missions du service animation restent inchangées : contribuer au développement social et culturel du territoire par la mise en place d'actions collectives de proximité et encourager la mixité socio-culturelle en ouvrant ses activités aux enfants et leurs familles.

DATE DE CRÉATION

2003

ÉQUIPE

2,5 ETP soit 3 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

538 mineurs

L'ACTIVITÉ EN 2015

Bien que le service animation n'ait pas retrouvé de locaux fixes en 2015, les activités ont été maintenues en poursuivant leurs objectifs :

- Développer la prise en charge éducative des loisirs des enfants et des jeunes,
- Favoriser la mise en place d'actions de proximité, et la dynamique collective,
- Lutter contre le phénomène d'errance et de marginalisation des jeunes les plus en difficulté.

18 ACM ont été organisés pendant les vacances scolaires de mai, juillet-août, octobre et décembre 2015. 12 directeurs de camps et 38 animateurs vacataires ont été embauchés pour mener à bien ces activités.

Ainsi, 538 enfants et jeunes ont bénéficié de classes de découverte et d'accueils collectifs de mineurs avec et sans hébergements, ce qui correspond à 3 367 journées / jeunes réalisées.

POINTS POSITIFS

- La recherche d'une nouvelle implantation pour le service animation a fortement mobilisé les équipes et la direction de l'association. Ce travail s'est concrétisé par un partenariat avec la Mairie de Chirongui pour ouvrir et piloter le premier centre social de Mayotte sur le village de Miréréni. Le comité de pilotage de lancement s'est déroulé le 26 octobre 2015.
- Le service est parvenu à créer un partenariat fort dans le cadre d'une convention avec l'association Les Jumeaux du village de M'Zouazia, proposant ainsi des activités éducatives pour les jeunes de la commune à partir d'un espace mis à disposition par cette association .
- Les activités ont été très denses en juillet / août 2015 : 15 séjours ont été organisés sur 5 semaines. Ils se sont inscrits dans le cadre des séjours Ville Vie Vacances et des séjours pluriels.

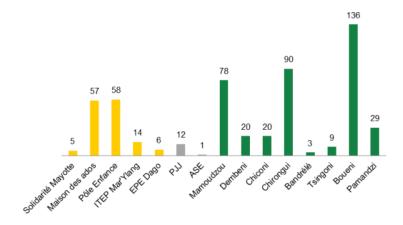
AXES D'AMÉLIORATION

- L'absence de local fixe n'a pas permis de maintenir les activités permanentes (soutien scolaire, activités périscolaires, soutien à la parentalité, sorties week-end, cinéma de plein air, etc). Ces actions ne pourront être envisagées et développées qu'après l'installation du service dans un nouvel équipement prévu en 2016.
- La réduction des activités a nécessité de redéployer certains personnels sur d'autres structures de l'association TAMA afin d'éviter des licenciements. Une partie de l'effectif a progressivement été réintroduite sur le service animation pour intervenir à M'Zouazia.

CLASSES DECOUVERTE

Nombre de classes	Nombre d'élèves	Journées/ enfants	% garçons	% filles
3	66	198	59%	41%

PROVENANCE DES ENFANTS ET DES JEUNES



En 2015, les enfants et jeunes de 6 à 17 ans ayant bénéficié des prestations du service animation (classes découverte, ACM avec et sans hébergement) provenaient :

- pour 26% du tissu associatif,
- pour 2% des services de l'état (PJJ et ASE),
- pour 72% d'inscriptions via huit mairies du département.

SEJOURS ACM AVEC HEBERGEMENT

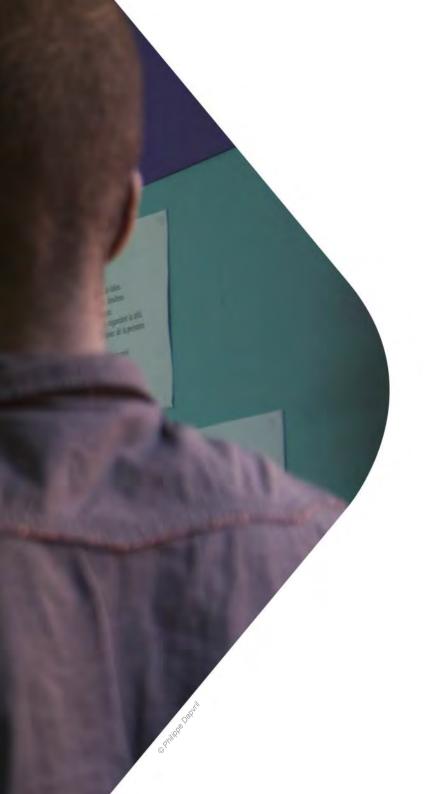
	Nombre de séjours	Nombre de jeunes	Journées/ jeunes	Gar- çons	Filles
Séjours Ville Vie Vacances	9	205	1640	56%	44%
Séjours M'Zouazia	6	141	681	60%	40%
Séjours DEAL	1	56	224	61%	39%
TOTAL	16	402	2545		

SEJOURS ACM SANS HEBERGEMENT

Nombre de séjours	Nombre de jeunes	Journées/ jeunes	Garçons	Filles
2	70	624	61%	39%

- Redéployer les actions du service animation sur deux communes :
 - en partenariat avec la mairie de Chirongui, ouverture du premier centre social de Mayotte sur le village de Miréréni,
 - en partenariat avec l'association Les Jumeaux, animation du foyer des jeunes de M'zouazia sur la commune de Boueni.
- Poursuivre le développement des activités ce qui impliquera le recrutement de nouveaux animateurs permanents sur le service.





FORMATION ET INSERTION





STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE

La Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) œuvre pour la réinsertion socio-professionnelle des plus démunis au travers de chantiers d'insertion. Historiquement, ces chantiers étaient une activité proposée au Centre expérimental d'hébergement et d'aide par le travail Domaine de Songoro. A partir de janvier 2014, l'association TAMA a décidé de scinder ces deux

activités afin de proposer un dispositif viable d'insertion par l'activité économique et conforme aux évolutions législatives du 101ème département.

En 2015, c'est un dispositif composé de temps de formation, de travail et d'accompagnement individuel qui a été proposé à un public en grande difficulté et/ou post-carcéral.

DATE DE CRÉATION

2014

ÉQUIPE

8 ETP soit 8 professionnels

CAPACITÉ

30 places en insertion

BÉNÉFICIAIRES

39 personnes

L'ACTIVITÉ EN 2015

Trois chantiers d'insertion ont été proposés aux bénéficiaires :

- 1 chantier d'entretien des sentiers de Grandes Randonnées,
- 1 chantier d'entretien du patrimoine forestier,
- 1 chantier AVIMAR (élevage avicole et maraichage),

s'articulant avec une plateforme de formation des savoirs de base et un accompagnement socio-professionnel individualisé.

Chaque salarié en CUI a bénéficié de 676 heures de formation composées comme suit :

- 416 heures de formation générale
- 208 heures de formation technique
- 52 heures d'accompagnement socio-professionnel

soit, 26 364 heures de formation dispensées.

En 2015, 39 personnes dont 14 Personnes Placées Sous Main de Justice (36%) ont bénéficié des activités du service.

POINTS POSITIFS

- L'arrivée des fonds européens (FSE) a permis de pérenniser les ACI et d'étoffer la prise en charge avec le recrutement de 2,5 ETP supplémentaires, notamment une CIP à temps plein.
- Les chantiers d'insertion ont pu être menés grâce à un partenariat fort avec la DIECCTE, le Pôle Emploi, la Mission Locale, le Conseil Départemental et l'ONF.
- Le service a produit 2000 poulets fermiers dans l'année. Le BSMA et Jumbo Score sont des partenaires de l'activité d'insertion soutenant ainsi une démarche d'inclusion sociale et économique.

AXES D'AMÉLIORATION

- La règlementation en matière d'ACI et plus largement de dispositifs d'insertion est en cours d'évolution sur le département de Mayotte. Les modes de financement de l'Etat restent à définir.
- Il y a une nécessité à rationaliser les coûts et les moyens alloués au dispositif, actuellement trop onéreux.
- Suite au déménagement du service à Bandrélé, l'équipe devra finaliser son installation et mettre en place un site plus conforme et opérationnel pour les ACI.

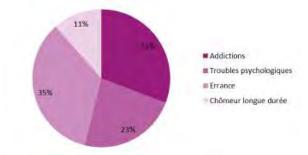


Chantier	Nombre de postes conventionnés	Nombre de bénéficiaires accueillis sur la période	Nombre de personnes placées sous main de justice	Nombre de contrats renouvelés
ACI AVIMAR	10	12	6	4
ACI GR	10	15	3	6
ACI Rivière - Forêt	10	12	5	0
TOTAL	30	39	14	10

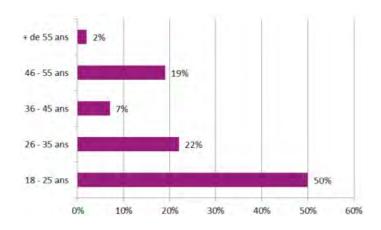
TYPOLOGIE DU PUBLIC

36% ■ PPSMJ ■ Droit commun

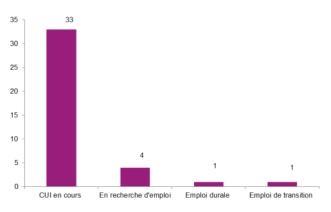
PROBLÉMATIQUES DES USAGERS



TRANCHES D'ÂGE



RETOUR A L'EMPLOI



L'insertion durable des bénéficiaires ne peut se faire sans un accompagnement social, psychologique et médical au vu des problématiques repérées.

Le travail de partenariat est donc essentiel à la réussite du dispositif (CHM, Centre d'addictologie, CMP, CHRS Domaine de Songoro, etc.).

- Ouverture de trois nouveaux supports d'activité dans le cadre des chantiers d'insertion (entretien des rivières, de la mangrove...).
- Finalisation du redéploiement de l'activité avicole et maraichage sur le nouveau site situé à Bandrélé.
- Création au cours du premier trimestre 2016 d'une Entreprise d'Insertion dans les métiers de l'élagage et de l'entretien des espaces verts.





PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE EN MILIEU CARCERAL

Inscrit au sein du pôle Formation et Insertion de l'association, le dispositif PRMC (Prévention de la Récidive en Milieu Carcéral) est un service historique de TAMA. Associé au dispositif d'enseignement de l'Unité Locale d'Enseignement du centre pénitentiaire, il propose des actions complémentaires ayant pour objectif fondamental de contribuer à ce que la personne détenue se dote des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle. Le dispositif PRMC repose sur un partenariat étroit entre l'Unité Locale d'Enseignement de l'Education Nationale, le SPIP et l'association TAMA.

DATE DE CRÉATION

2003

ÉQUIPE

3 ETP soit 8 professionnels

BÉNÉFICIAIRES

202 déténus

L'ACTIVITÉ EN 2015

En 2015, **19 446** heures de formation ont été dispensées. Elles sont réparties en trois volets :

- « Lutte contre l'illettrisme » qui regroupe l'alphabétisation/ FLE, l'atelier d'écriture et l'informatique. Ce volet représente 74% du volume horaire de formation,
- « Activités socioculturelles » pour 19% des heures de formation ; elles permettent aux détenus de s'initier à la musique, aux arts plastiques et à un module de jeu/concours.
- « Actions vers la réinsertion » pour 7% des heures de formation ; mise en place d'un atelier de préparation à l'examen du code de la route, l'association TAMA ayant l'agrément pour faire passer cet examen en milieu pénitentiaire.

En décembre 2015 la maison d'arrêt de Majicavo est devenue un centre pénitentiaire composé d'un centre de détention, d'une maison d'arrêt, d'un quartier arrivants, d'un quartier mineurs et d'un quartier femmes. Cette nouvelle configuration crée trois lieux d'intervention différents pour les activités.

POINTS POSITIFS

- En septembre 2015 une formation pré qualifiante
 « Agent d'entretien du bâtiment » d'une durée de 400 h
 a été mise en place. Les stagiaires participeront à
 l'atelier « Construction du projet professionnel » début
 2016 afin d'engager une démarche de réflexion personnelle autour de cette notion et définir des pistes à suivre
 dans le cadre de leur réinsertion socioprofessionnelle.
- Trois représentations dans le cadre de l'atelier d'écriture et de l'atelier « musique » ont eu lieu. Le projet « Prête-moi ta voix », en partenariat avec la BDP et le SPIP, a permis la rencontre des personnes détenues, auteurs de textes, avec des lecteurs venus de l'extérieur pour donner vie aux écrits produits.
- L'augmentation de la capacité d'accueil du centre pénitentiaire et l'augmentation du nombre de lieux d'intervention (centre de détention, maison d'arrêt et bâtiment socioéducatif) permet d'anticiper un possible développement des activités éducatives et socioculturelles.

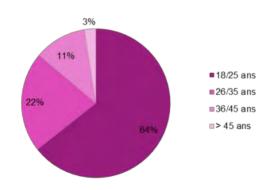
AXES D'AMÉLIORATION

Les difficultés suivantes ont été rencontrées :

- Des retards dans la mise en place de certaines activités dus aux contraintes de l'administration pénitentiaire, et des perturbations liées aux mouvements sociaux du personnel pénitentiaire au cours du dernier trimestre 2015, ont rendu difficile l'atteinte des objectifs prévus.
- Après l'ouverture du centre pénitentiaire, il a fallu plusieurs semaines pour réorganiser les activités dans les trois secteurs et pour que les détenus assistent de nouveau aux activités.
- Le nouveau centre pénitentiaire n'a pas atteint sa capacité d'accueil totale, ce qui a des répercussions sur l'effectif des personnes volontaires pour suivre une formation.

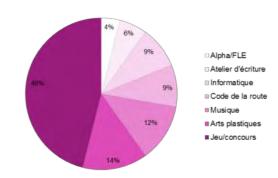
Une meilleure articulation entre les différents partenaires aurait peut-être permis d'absorber le volume d'heures de formation.

AGE MOYEN DES BENEFICIAIRES



2/3 des bénéficiaires ont moins de 25 ans.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS



64% des bénéficiaires ont participé aux ateliers du volet « Lutte contre l'illettrisme », 30% ont participé aux activités du volet « Activités socioculturelles » et 6% à l'atelier « Code de la route ».

TÉMOIGNAGES DE DÉTENUS

« L'atelier d'écriture, c'est une aide psychologique. Pour moi, sans y aller, je ne serais pas bien de l'intérieur. »

« Je viens pour apprendre. Je suis français, mais je ne m'exprime pas en français, je ne comprends pas quand on me parle. J'ai honte. »

« Ça me permet de **réfléchir**, de **découvrir des poètes**. Maintenant, moi aussi j'écris des textes et j'ai envie de continuer. »

« Quand **je mets des couleurs sur le travail** que j'ai fait, ça enlève mon stress. Je me sens mieux. »

« L'art ça me fait rêver. »

POÈME ÉCRIT AU COURS DE L'ATELIER D'ÉCRITURE

Ecrire pour

Ecrire pour m'envoler et pour me laisser transporter par mes mots.

Ecrire pour m'évader et pour croire à l'avenir.

Ecrire pour créer, pour croire et des fois pour ne pas succomber.

Ecrire pour se sentir vivant et pour combattre la mort.

Ecrire pour m'échapper de la réalité et pour éloigner la douleur.

Ecrire pour comprendre, aimer et accepter au lieu de garder le goût amer de la vie.

Ecrire pour rêver, pour ensuite se réveiller au lieu de s'enfoncer jusqu'à l'agonie.

- Reconduction des trois volets de formation.
- Reconduction de la formation professionnelle « agent d'entretien du bâtiment ».
- Développement des activités éducatives et socioculturelles proportionnellement à l'augmentation des effectifs sur le nouveau centre pénitentiaire.
- Mise en place d'activités au sein du quartier femmes.

TAMA



Pôle Enfance TAMA



Pôle Social TAMA



Maison des Adolescents TAMA



Médiation Familiale TAMA







Dago Tama TAMA



ITEP Mar'Ylang TAMA



Domaine de Songoro TAMA



TAMA



Association TAMA – 6, rue Jardin Fleuri – Cavani - 97600 Mamoudzou

Tél.: 02 69 61 64 00 - Fax: 02 69 62 10 85

secretariat@tama-mayotte.com - www.tama-mayotte.com - Code APE: 9499Z - SIRET: 518 926 472 000 11

Groupe SOS - 102 C, rue Amelot - 75011 Paris

Tél.: 0158305555 - Fax: 0158305630 - info@groupe-sos.org - www.groupe-sos.org

